



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



8 MARS 2023

Madame la présidente, Monsieur le président,

Lors du dernier comité de pilotage pour l'A31, l'A33 et les mobilités, la création d'un groupement d'intérêt public (GIP) a été proposée afin de constituer une structure de projet dont le rôle est double.

Il s'agit d'une part de coordonner les différentes initiatives en termes de mobilités pouvant constituer des alternatives modales de circulation sur les axes autoroutiers du sud de la Meurthe-et-Moselle.

Il s'agit d'autre part de porter dans un cadre partenarial des études relatives aux infrastructures autoroutières et routières devant permettre d'envisager leurs évolutions et les programmes d'aménagement qui s'y rattachent.

Ce groupement a donc vocation à consolider notre espace de travail interinstitutionnel, au service d'une approche globale des mobilités sur le bassin de vie, sans se substituer aux autorités organisatrices des mobilités ni aux maîtrises d'ouvrage sur les infrastructures.

Vous trouverez ci joint la proposition de convention constitutive. Ces statuts ont été rédigés collégialement, en prenant en compte les observations de l'ensemble des parties prenantes fondatrices du GIP.

Cette convention prévoit que les membres du GIP apportent des contributions volontaires pour garantir le fonctionnement et cofinancer le programme d'études.

L'équipe technique du GIP sera constituée d'un directeur (à temps partiel) et d'un chef de projet.

Après accord des 13 présidents d'intercommunalités membres de la Multipole Nancy Sud Lorraine, le comité syndical du 3 mars a validé le principe de son adhésion au GIP.

Ainsi, il est proposé que la Multipole assure l'hébergement et le portage des moyens administratifs et matériels, ainsi que le recrutement du poste de chef de projet.

Dans la continuité de la délibération du comité syndical de la Multipole, le projet vous est donc transmis pour validation dans vos instances avant signature officielle.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à cette démarche, nous vous prions de recevoir, Madame la présidente, Monsieur le président, nos respectueuses salutations.

Le Préfet,

Arnaud COCHET

Le président du syndicat mixte de la Multipole
Nancy Sud Lorraine,

Denis VALLANCE

Destinataires in fine

Monsieur le président du Conseil régional Grand Est,
Madame la présidente du Conseil départemental de Meurthe et Moselle,
Monsieur le président de la métropole du Grand Nancy,
Monsieur le président du PETR du Pays du Lunévillois
M. le président de la communauté de communes du Pays du Saintois
M. le président de la communauté de communes du Bassin de Pont-à-Mousson
M. le président de la communauté de communes de Meurthe Mortagne Moselle
M. le président de la communauté de communes de Vezouze en Piémont
M. le président de la communauté de communes du Territoire de Lunéville à Baccarat
M. le président de la communauté de communes Terres Tuloises
M. le président de la communauté de communes de Seille et Grand Couronné
M. le président de la communauté de communes de Moselle et Madon
M. le président de la communauté de communes des Pays du Sel et du Vermois
M. le président de la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Tulois
M. le président de la communauté de communes du Bassin de Pompey
M. le président de la communauté de communes du Pays du Sanon